L'impact des CIDFF en ruralité

Évaluation des dispositifs délocalisés et itinérants pour les femmes dans les territoires ruraux

Septembre 2026



L'évaluation

En France, la moitié des féminicides a lieu dans les territoires ruraux alors qu'un tiers de la population française y vit. Depuis la mise en lumière de ces statistiques en 2021, plusieurs facteurs explicatifs ont été avancés. Parmi eux, le manque de structures d'accès au droit et aux services publics qui peuvent accompagner les femmes victimes de violences.

Les Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) constituent l'un des points d'ancrage et de soutien accessibles aux femmes des ruralités françaises. Cependant, l'impact des dispositifs et actions mis en œuvre par les CIDFF en ruralité reste peu appréhendé.

Cette étude permet donc de démontrer et de qualifier l'impact social de l'ensemble des dispositifs mis en place par les CIDFF à destination des femmes des ruralités françaises. L'étude permet de comprendre le rôle des CIDFF vis-à-vis des usagères mais également des partenaires locaux. La problématique au coeur de cette étude est la suivante : **comment les dispositifs délocalisés et itinérants des CIDFF influent-ils sur les trajectoires des usagères des territoires ruraux ?**

La méthodologie

Une enquête qualitative au sein de différents territoires ruraux

- **39** entretiens sociologiques ont été menés entre février et juin 2026 avec **19 professionnelles** de CIDFF, **7** membres de **structures partenaires** de CIDFF en ruralité, **13 femmes usagères** vivant en ruralité.
- **5 observations de permanences délocalisées et de dispositifs itinérants en ruralité** ont été réalisées.

Une exploitation statistique et cartographique de la base de données des CIDFF

- Une base de données des dispositifs délocalisés et itinérants fournie par la FNCIDFF et enrichie par l'Agence Phare a permis de cartographier la présence du réseau en ruralité.

Une enquête quantitative auprès des directions des CIDFF

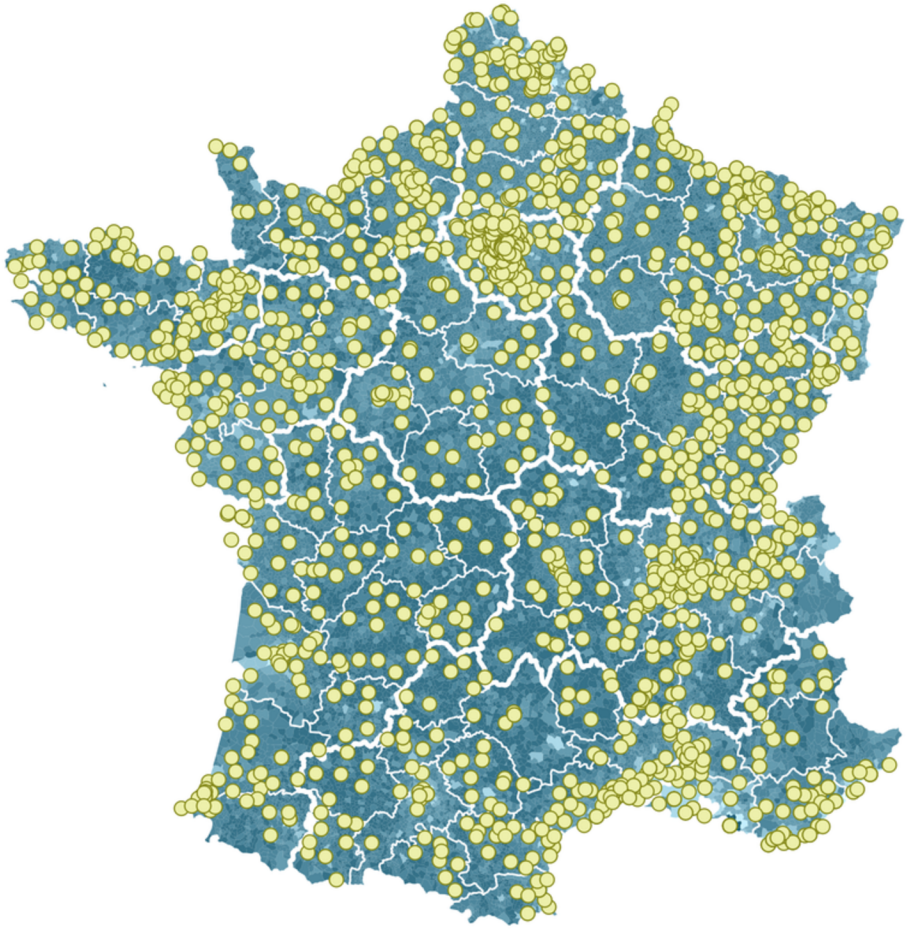
- Un questionnaire portant sur le lien aux partenaires a été diffusé auprés de 98 directions de CIDFF et a récolté 61 réponses. Les données récoltées ont nourri la cartographie de réseau illustrant les liens des CIDFF à leurs partenaires en ruralité.

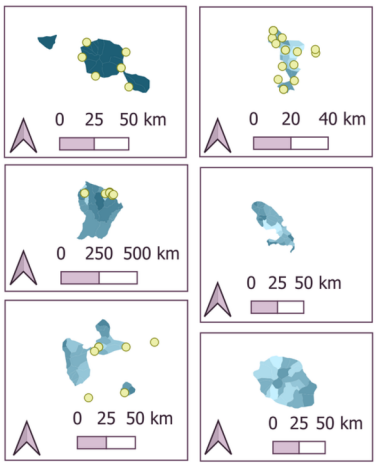
Observatoire Jeanne Chauvin

agencephare

1 IMPACT 1 - Rompre l'isolement des femmes en ruralité en multipliant les portes d'entrée vers les CIDFF et les acteurs locaux.

Une présence massive et volontariste en zone rurale

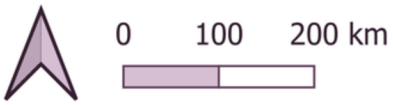


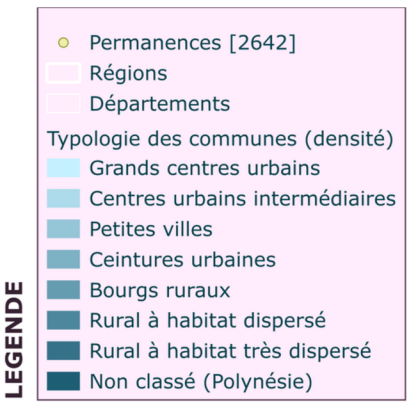


Légende : La carte représente le territoire français d'Europe continentale et la totalité des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM). A noter qu'il n'y a pas de CIDFF agréés à La Réunion et en Martinique. La Polynésie française qui est une Collectivité d'Outre-mer (COM) est quant à elle représentée car le CIDFF y est présent.



Cartographie établie par l'Agence Phare pour la Fédération Nationale des Centres Sociaux

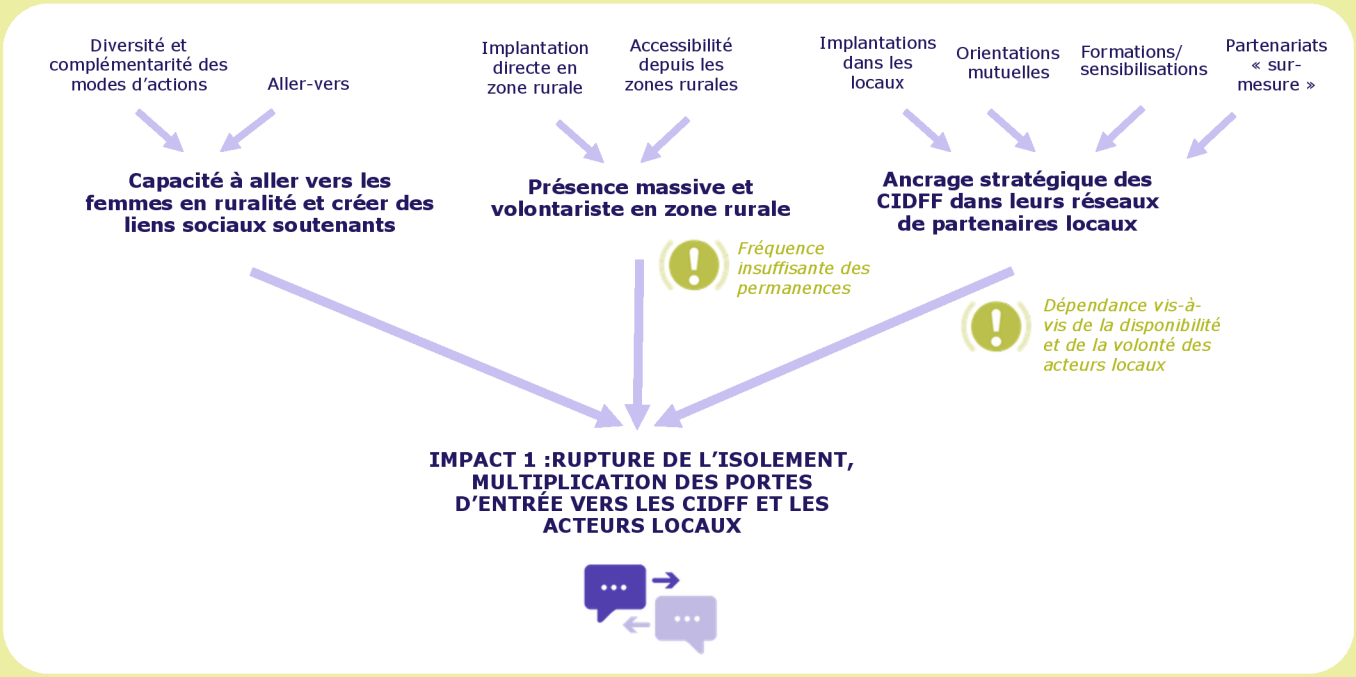




La **couverture territoriale** des CIDFF en France est particulièrement **étoffée sur l'intégralité du territoire**. En 2025, **un quart des 2313** permanences et **59% des 221 permanences** assurées par des **vans** itinérants ont eu lieu dans des **zones rurales**.

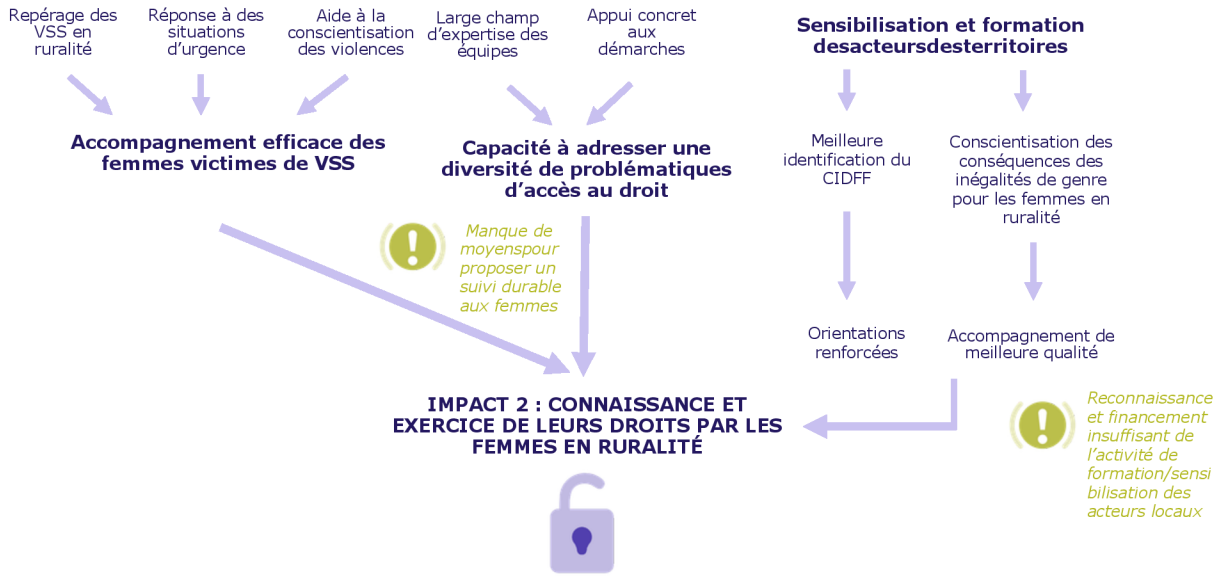
© Agence Phare, données FNCIDFF

Les CIDFF vont **à la rencontre des femmes en ruralité** par des permanences délocalisées, des vans itinérants et des ateliers collectifs, leur offrant ainsi **des espaces d'échange** avec des professionnel·les qui les croient et les soutiennent. Cela contribue à **rompre leur isolement**. Pour mener ces actions en ruralité, les CIDFF s'appuient sur **un réseau de partenaires locaux qui soutiennent leur action en ruralité** en accueillant leurs permanences ou en leur orientant de nouvelles usagères. Les **CIDFF** sont également des **interlocuteurs-clés pour leurs partenaires** parfois démunis face aux enjeux de violences sexistes et sexuelles et intrafamiliales.



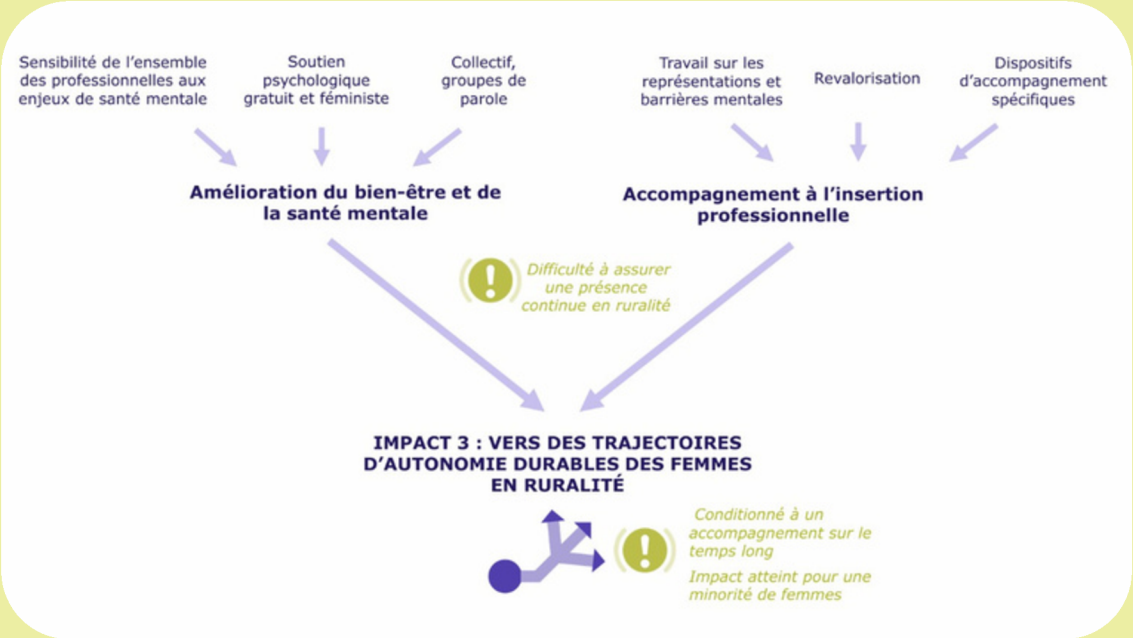
2 IMPACT 2 : Permettre aux femmes en ruralité de faire valoir leurs droits, notamment en contexte de violences

Selon 98 % des directions de CIDFF interrogées, **les dispositifs en ruralité agissent efficacement sur la connaissance que les femmes ont de leurs droits**. Face aux **violences sexistes et sexuelles**, les CIDFF **repèrent des situations souvent tues** et répondent parfois à **l'urgence.** Ils accompagnent aussi les femmes dans la **prise de conscience des violences** puis dans les **démarches pour en sortir.** Les CIDFF **forment également les acteurs locaux**, pour qu'ils sachent mieux **repérer et accompagner les femmes.** Les CIDFF apportent enfin une **aide concrète aux usagères** dans la réalisation de **démarches variées** (droit de la famille, droit du travail, etc) et les **oriente vers les partenaires** adaptés.



3 IMPACT 3 : Favoriser des trajectoires d'autonomie durables

Pour la minorité de femmes bénéficiant d'accompagnements sur la durée, l'action des CIDFF dépasse l'accès au droit et **touche au bien-être et à l'autonomie.** Dans des territoires où cette offre est rare, les femmes décrivent **l'accès à un soutien psychologique gratuit comme un tournant** : une confiance en soi retrouvée et la capacité à se projeter. Dans une moindre mesure, ces **suivis aident aussi à lever les freins au retour à l'emploi**, mais cet impact demeure limité par les moyens disponibles.



4 Conclusion et préconisations

La singularité de l'action des CIDFF en ruralité tient à leur capacité à **couvrir des territoires marqués par la raréfaction des services publics** et à s'adapter aux **problématiques spécifiques de ces territoires**. Elle rend possibles 3 impacts :

- la rupture de l'isolement des femmes en ruralité, qui conditionne les suivants ;
- la connaissance par les femmes de leurs droits et leur capacité à les faire valoir, notamment en contexte de violences ;
- pour les femmes bénéficiant d'un accompagnement prolongé, le soutien à des trajectoires d'autonomie durables.

Quatre **facteurs transversaux** permettent d'atteindre ces impacts : la **complémentarité des formats d'intervention**, **l'ancrage partenarial local**, la **flexibilité des équipes** et la **posture professionnelle féministe des professionnel·les**.

La **contrainte budgétaire**, qui restreint la fréquence des permanences et les accompagnements prolongés, demeure la limite principale qui pèse sur le déploiement des impacts des CIDFF en ruralité.

Le rapport complet est disponible sur le site web de l'Observatoire Jeanne Chauvin :
https://fncidff.info/observatoire-jeanne-chauvin/

Contacts
Observatoire Jeanne Chauvin : Émilie Adam-Vezina (eadam@fncidff.fr)
Agence Phare : Fatoumata Diallo (fatoumata@agencephare.com)